



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

N°D2024-49-MP

**OBJET : 24CFMCAMIONPLATEAU – FOURNITURE D'UN CAMION PLATEAU 3,5T PTAC D'OCCASION
– CHOIX DU PRESTATAIRE SUITE À INFRACTUOSITÉ**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant la nécessité pour le service environnement de Fumel Vallée du Lot de s'équiper d'un camion plateau d'occasion de 3,5T de PTAC, une consultation faible montant a été lancée auprès de trois garages du 25 janvier 2024 jusqu'au 08 février 2024 ;

Considérant qu'aucune offre n'a été réceptionnée dans les délais impartis ;

Considérant que dans ce cas de figure, conformément à l'article R. 2122-2 du Code la Commande Publique, l'acheteur public peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées ;

Considérant que le service environnement a respecté la procédure et trouvé une offre qui correspond en tout point à leurs attentes auprès du garage PAROT VI AGEN de Lafox (47) et qu'il faut très rapidement réserver le véhicule ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir l'offre du garage PAROT VI AGEN de Lafox (47) pour un montant de 25 407,76 € HT (30 407,76 € TTC) pour l'achat d'un camion plateau d'occasion de 3,5 de PTAC pour le service environnement de Fumel Vallée du Lot ;

2°) – De signer l'offre financière ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20240223-D2024_49_MP-AR
Reçu le 27/02/2024

3°) – De préciser que les crédits seront prévus au budget principal.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 23 février 2024



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 27 février 2024
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 27 février 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com